

## Les enjeux de l'innovation pour le financement de la durabilité

- **Benoit COEURÉ**  
Président, Autorité de la concurrence

On a affaire non pas à deux mais à trois révolutions : climatique, numérique et stratégique avec une fragmentation des relations internationales. Pour traverser ces trois révolutions, les acteurs financiers doivent eux aussi opérer une révolution.

Il incombera à ces mêmes acteurs de trouver les financements nécessaires à la transition – mieux flécher l'épargne serait idéal -, de se mobiliser afin de financer l'innovation, ou encore d'accompagner les industriels dans leurs évolutions (processus, produits...).

Les défis à relever ne pourront l'être qu'à l'échelle européenne, et à partir de sa clef de voute, le marché unique, dont l'essentiel a été préservé en dépit d'une succession de chocs violents. Sur la papier, la finance européenne a tout pour réussir : elle dispose d'un immense réservoir d'épargne, de la deuxième monnaie de réserve mondiale, de places financières renforcées par le Brexit, sans compter que l'Union européenne est une superpuissance réglementaire dont certains grands textes font référence et qu'elle est la championne du multilatéralisme.

Malgré ces atouts, les acteurs financiers doutent. L'union bancaire est au milieu du gué, avec notamment des chantiers à l'arrêt en matière de garantie des dépôts ou de régime home/host. A part quelques percées spécifiques – par exemple le règlement sur les marchés de cryptoactifs -, l'union des marchés de capitaux n'a, de son côté, pas démarré et ne sera pertinente qu'à condition que les Etats membres acceptent le principe d'une supervision européenne des marchés financiers. Quant aux institutions financières, elles se montrent frileuses à l'égard des innovations, qu'il s'agisse de la monnaie numérique de banque centrale ou encore de finance désintermédiée.

Les réponses aux défis viendront de l'innovation - ce qui ne peut pas se limiter, pour les institutions financières, au rachat de jeunes pousses (rachat qui, par ailleurs, assèche l'innovation) -, de la concurrence, sans laquelle l'innovation ne peut s'épanouir (à ce titre, la deuxième directive sur les services de paiement constitue une réussite), et enfin de la réglementation, laquelle ne doit pas figer les positions existantes.

- **Fabrice ASVAZADOURIAN**  
Directeur général du conseil, Sopra Steria

La durabilité, qui est sur le haut de la pile des priorités stratégiques des banques depuis plusieurs années, a partie liée avec l'innovation.

Pour un établissement financier, la trajectoire vers la durabilité nécessite de maîtriser les données (les choisir, les collecter à l'intérieur comme à l'extérieur, les traiter...). Mais aussi, et ce n'est pas simple, d'embarquer les métiers, qui ne sont pas tous, contrairement à l'immobilier, en prise directe avec des préoccupations environnementales.

Enfin, les banques ont la mission délicate d'accompagner leurs clients, particuliers et entreprises, dans leur transition. Cet accompagnement peut aller jusqu'à des conseils et préconisations qui sortent du cadre habituel de la relation bancaire. La question peut se poser alors de savoir jusqu'où peut aller le conseil sans que la crédibilité de l'établissement financier, qui constitue son actif le plus précieux, ne soit altérée.

## Table ronde

- **Christian WALTER**  
Professeur, titulaire de la chaire « Ethique et finance »

La chaire, dont l'objet est la philosophie éthique, se propose d'examiner les freins dans l'orientation de la finance vers l'éthique et la durabilité. Ses travaux ont permis de mettre en évidence un angle mort, celui de la métrique du risque.

L'enjeu ultime des travaux académiques consiste à rendre les modèles de risques plus verts, les modèles traditionnels étant porteurs de nocivité. En schématisant, il existe d'un côté des métriques libérales, de l'autre des métriques durables.

Les meilleures intentions en matière de durabilité peuvent être perverties par des « chances durables », traduction de la notion anglo-saxonne de *moral lucks*.

- **Sonia BARRIÈRE**  
Directrice de la transformation stratégique, CNP Assurances

Dans le domaine de l'assurance, où il s'agit de services, l'innovation constitue un levier de transformation.

A CNP Assurances, l'innovation est multiforme. Elle s'applique par exemple au domaines des données, à la fluidification du parcours du client, ou encore au fait de proposer des services durables.

L'une des difficultés rencontrées dans une compagnie d'assurance, où le fait de ne pas prendre de risque est une seconde nature, consiste à sensibiliser l'ensemble des salariés à la prise de risque pertinente, sans laquelle il n'y a pas d'innovation possible.

Un des moyens pour un groupe comme CNP Assurances de propager l'innovation consiste à recourir aux assurtechs (jeunes pousses spécialisées dans l'assurance). CNP en finance via un fonds maison ad hoc, avant d'en devenir un partenaire commercial.

- **Alain CLOT**  
Président, France Fintech

Le monde de la fintech est favorable à la réglementation. Mais les règles européennes ont introduit des distorsions de concurrence en raison de la marge de manœuvre laissée aux Etats membres en matière de transposition. En conséquence, on voit déferler des concurrents extra-européens, mais aussi européens, qui ne sont pas assujettis aux mêmes règles. Les fintechs françaises, très bien placées en Europe, rencontrent, par ailleurs, des problèmes de croissance : elles n'ont pour se financer ni un équivalent du Nasdaq, ni fonds de pension.

L'innovation se trouve au cœur de l'univers des fintechs, notamment pour des raisons de culture: pour la génération actuelle des dirigeants, par exemple, l'échec n'est pas craint ; il est au contraire considéré comme un des moteurs de l'innovation.

Il faut noter qu'au cours des dix dernières années, les innovations n'ont pas été essentiellement techniques. Elles se sont plutôt manifestées dans les domaines de l'expérience du client, ou encore dans les usages.

Cependant, on assiste à un nouveau tournant, grâce aux avancées de la recherche sur l'intelligence artificielle. Dans le domaine de la finance, les débouchés de l'intelligence artificielle concerneront notamment l'analyse des risques – les modèles traditionnels sont remis en cause -, le conseil, par exemple dans le champ du patrimoine, ou encore l'amélioration de la productivité, bienvenue dans un secteur d'activité où les coûts d'acquisition des nouveaux clients sont élevés et en progression.

- **Xavier Girre**  
Directeur exécutif en charge de la direction financière, EDF

EDF a trois caractéristiques principales : c'est une entreprise ancienne (fondée en 1946), publique, et dépositaire d'une lourde responsabilité industrielle (le bilan est de près de 400 milliards d'euros).

L'innovation s'y manifeste dans trois directions. Dans ses métiers, avec notamment une forte intensité en recherche et développement : quelque 2000 chercheurs répartis en une vingtaine de laboratoires, autant de brevets déposés et un budget annuel de plus de 500 millions d'euros. Ces chercheurs planchent notamment sur des dispositifs qui seront peut-être industrialisés demain comme le stockage de l'électricité ou la capture du carbone.

EDF s'est aussi lancé, depuis une petite dizaine d'année, dans l'innovation ouverte, avec un incubateur et des investissements dans de jeunes entreprises prometteuses (400 millions d'euros jusqu'ici).

Enfin, compte tenu de la masse des investissements à réaliser (20 milliards d'euros par an en ce moment, notamment pour prolonger la vie des centrales existantes et en construire de nouvelles), le groupe doit faire preuve d'innovation en matière financière.

- **Constance d'ASPREMONT**  
*Chief business development, officier, Greenomy*

L'innovation devrait occuper une place déterminante dans le succès de la transition durable comprise dans tous ses aspects: environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En matière d'innovation, les facteurs à prendre en considération vont au-delà des produits et services. L'innovation doit aussi se nicher dans les processus, dans l'organisation, dans la technique - avec notamment le recours aux fintechs, qui ont la culture de l'agilité et qu'il convient de considérer comme des partenaires et non, seulement, comme des concurrents -, mais aussi dans la réglementation européenne, dont le niveau de granularité représente un défi, mais permet aussi, si elle est maîtrisée, de mieux gérer les risques et d'optimiser ses financements.

Greenomy propose aux acteurs du secteur financier et aux entreprises des aides à l'élaboration de rapports de durabilité (automatisation de la collecte de données, génération des rapports...).

*Tour de table sur la réglementation: Est-elle un frein, un atout ? Quelles sont les attentes en la matière avant la mise en place d'une nouvelle Commission européenne?*

- **Alain CLOT**

La réglementation est essentielle pour les fintechs, et même au cœur du métier de certaines d'entre elles (regtechs). France Fintech s'est toujours prononcé en faveur de l'application d'un même corpus de règles pour tous les acteurs (level playing field), à condition qu'existe une capacité de dialogue entre les fintechs et les

superviseurs, ce qui est globalement le cas.

Les règles doivent à la fois protéger le consommateur et assurer le développement du marché au bénéfice de tous. Compte tenu de la puissance de la concurrence extra-européenne, il ne fait pas perdre de vue la compétitivité.

Il convient de noter qu'en matière de réglementation, l'Europe est souvent en avance ce phase, ce dont on peut se réjouir.

- **Constance d'ASPREMONT**

Le règlement sur la taxinomie et la directive sur les rapports de durabilité des entreprises constituent les normes comptables de la durabilité. Le fait que ces textes instaurent une standardisation des données et que le niveau de granularité de ces données soit élevé aideront les entreprises à définir des trajectoires efficaces et participeront d'une professionnalisation de la durabilité. Les entreprises y gagneront aussi sur le terrain de l'image : on ne pourra plus leur reprocher de privilégier leurs propres indicateurs.

L'Europe est la première région du monde à légiférer dans le domaine des rapport de durabilité ; c'est un atout.

- **Xavier GIRRE**

La directive sur les rapport de durabilité des entreprises est bienvenue, dans la mesure où elle établit une harmonisation des indicateurs, mais elle va nécessiter un travail considérable, dont le coût n'est pas estimé pour l'instant, et va représenter un défi pour la gestion des systèmes d'information et pour la protection des données. Pour l'heure, dans les entreprises, il s'agit d'un défi, alors que les effets bénéfiques ne viendront que dans un second temps. Même pour les grandes entreprises qui publiaient une déclaration de performance extra-financière, le chantier est colossal.

En ce qui concerne la taxinomie européenne, qui constitue un élément de clarté pour les investisseurs, le problème réside dans son caractère binaire (une activité y est ou pas). Si, par exemple, le nucléaire en avait été écarté, le financement du parc par EDF aurait été problématique. La taxinomie, que ce soit dans son volet environnementale ou social, devrait être incitative et dynamique, plutôt qu'exclusive.

De manière générale, en matière de réglementation, le principe de proportionnalité devrait s'appliquer partout. C'est en tout cas le souhait des entreprises tel qu'elles peuvent l'exprimer dans le cadre de Paris Europlace.

## *Propos conclusifs:*

- Lorenzo BINI SMAGHI  
Président, Société Générale

Nous innovons tous – c’est vital dans le secteur financier, qui n’est pas protégé par des brevets – et l’Europe dispose d’atouts comme son énorme bassin d’épargne et sa réglementation. Cependant, si nous nous comparons aux Etats-Unis ou à l’Asie, les résultats ne sont pas satisfaisants. Il manque notamment à l’Union européenne un marché des capitaux intégré, les banques n’étant pas suffisamment capitalisées pour financer seules la transition. Or en matière d’union des marchés de capitaux, on est très loin du but.

La nouvelle Commission européenne devrait faire preuve de courage et ne pas légiférer pour légiférer. La capacité des Etats-Unis de mettre rapidement en place un plan aussi disruptif que l’Inflation Reduction Act doit nous faire réfléchir.